



Riche de plus de 350 ans d'histoire, La Prairie offre une qualité de vie orientée vers la famille, les jeunes et les aînés. Dynamique grâce à de nombreuses activités culturelles, sportives et de loisir, elle mise sur un développement économique durable pour maintenir un niveau de taxation compétitif. Ses nombreux attraits touristiques, son Site patrimonial déclaré, ses parcs de conservation, son marché public et sa proximité avec le fleuve Saint-Laurent constituent quelques-uns de ses atouts indéniables. Située en Montérégie, dans la MRC de Roussillon, La Prairie est une ville en plein essor, résolument tournée vers l'avenir, qui compte 26 474 habitants.



Opérateur d'usine et assistant aux ouvrages de pompage Service du génie (Permanent à temps plein)

Nature de la fonction

Le titulaire du poste partage son temps entre le remplacement des opérateurs, lors des absences de ceux-ci, et l'assistance au personnel affecté aux stations de pompage et aux diverses installations extérieures. À ce titre, il exerce un contrôle étroit sur le traitement et la qualité de l'eau en fonction des directives et procédures établies, participe aux activités de collecte, de compilation et d'analyse de données relatives aux opérations de l'usine et participe à des projets d'amélioration et de développement des opérations selon les besoins. De plus, il assiste le chef opérateur aux stations de pompage au niveau de l'opération, de l'entretien, de l'inspection et de la surveillance des équipements et des installations des stations de pompage, de la piscine municipale et d'autres ouvrages similaires.

Qualifications et exigences

Le titulaire du poste doit :

- détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en *Conduite de procédés de traitement de l'eau* ou une formation jugée équivalente;
- posséder un minimum d'un (1) an d'expérience à titre d'opérateur d'usine ou d'assistant aux ouvrages de pompage;
- détenir un certificat en traitement complet d'eau de surface ou souterraine et réseau de distribution (OSTUD) délivré par Emploi-Québec;
- détenir un certificat de compétence pour le travail en espace clos, une formation en cadenassage et une formation SIMDUT 2015 (des atouts);
- posséder les habiletés suivantes : avoir de la facilité à travailler sur des horaires variables de douze (12) heures et faire preuve d'autonomie et de minutie.

Salaire et conditions de travail

Le salaire et les conditions de travail sont régis par la convention collective des salariés cols bleus de la Ville de La Prairie présentement en vigueur. Le salaire horaire est de 27,78 \$ à 32,69 \$, selon l'expérience.

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae au plus tard le lundi 2 janvier 2023.

par courriel : emploi@ville.laprairie.qc.ca
par la poste : Ressources humaines, Ville de La Prairie
 604, boulevard Taschereau, La Prairie (Québec) J5R 1V1

Prière de ne pas téléphoner. Seuls les candidats retenus pour le processus de sélection seront contactés.

*La Ville de La Prairie applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les personnes autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées à soumettre leurs candidatures.
Le genre masculin utilisé dans le présent avis inclut le genre féminin.*